

Utilisation des fiches d'arrêt

Par **Muriel**, le **18/09/2009** à **11:12**

Bonjour!

J'ai une petite question à propos des arrêts étudiés en droit administratif (je sais que la réponse va peut-être couler de source pour ceux qui sont passés par là, mais je ne voudrais pas faire de l'excès de zèle ou au contraire étudier cette matière de manière trop superficielle ;)) Notre enseignant nous donne régulièrement les références d'arrêts dans son cours, ainsi qu'un bref résumé de l'affaire que concernait cet arrêt, mais pas de manière formelle comme le serait une fiche d'arrêt.

Mon interrogation est donc la suivante: est-il utile de rechercher (dans un recueil d'arrêts), lire et étudier chaque arrêt cité et d'en faire une fiche de jurisprudence, avec noms des parties, arguments, décision, ... de manière précise? Ou doit-on le faire juste pour les arrêts les plus importants? Ou apprendre seulement ce bref résumé ainsi que les références données en cours?

Merci d'avance de votre aide ;)

Par **jeeecy**, le **18/09/2009** à **13:22**

à mon avis les fiches d'arrêt ne doivent être faites que pour les arrêts importants

pour les autres arrêts le résumé du cours suffit ;)

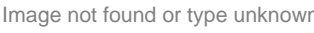
Par **mathou**, le **18/09/2009** à **14:03**

Bonjour,

Vu les centaines d'arrêts qu'on a vu en L2, ça aurait été matériellement impossible de préparer des fiches pour chacun.

Je lisais le GAJA pour les décisions importantes, je faisais les fiches lorsqu'on avait un commentaire à rédiger, et je mettais dans une liste thématique le considérant de principe ou le résumé, en fonction du domaine de l'affaire, après avoir lu la décision en question. Ça me paraissait suffisant ;)

Par **Muriel**, le 19/09/2009 à 11:01

D'accord, merci pour le conseil .Oui, c'est vrai que les arrêts commencent à être nombreux, je commençais à m'effrayer un peu de devoir tous les analyser en détail... 

Par **Camille**, le 19/09/2009 à 14:06

Bonjour,

Alors, c'est très simple :

1°) S'ils sont cités, ce n'est pas pour rien, donc il est grandement recommandé d'aller y jeter un coup d'oeil.

2°) Si tel arrêt [u:129adhtj][b:129adhtj]vous[/b:129adhtj][u:129adhtj] paraît important OU [u:129adhtj][b:129adhtj]vous[/b:129adhtj][u:129adhtj] paraît intéressant parce qu'il [u:129adhtj][b:129adhtj]vous[/b:129adhtj][u:129adhtj] apprend quelque chose et que [u:129adhtj][b:129adhtj]vous[/b:129adhtj][u:129adhtj] pensez qu'il pourrait [u:129adhtj][b:129adhtj]vous[/b:129adhtj][u:129adhtj] resservir un jour, alors faites une fiche, sans trop chercher à savoir si ça va faire plaisir au prof ou pas...

Travailler toujours [u:129adhtj][b:129adhtj]pour vous[/b:129adhtj][u:129adhtj] (*) , pas pour les autres...

3°) S'il y a plusieurs arrêts qui semblent aller dans le même sens, tâchez de les regrouper en une seule fiche

4°) A force d'en rédiger, on finit par les faire beaucoup plus rapidement en apprenant à se cantonner à l'essentiel, rien que l'essentiel, tout l'essentiel. Et on apprend assez vite à "deviner" lesquels sont importants ou pas.

:wink:



(*)en pensant à plus tard (ce n'est peut-être que dans 6 mois ou dans un an que cette fiche va [u:129adhtj][b:129adhtj]vous[/b:129adhtj][u:129adhtj] servir, peut-être jamais)

Par **Stratus**, le 28/09/2009 à 12:00

Je suis d'accord dans l'ensemble avec ce qui est dit.

On ne peut faire des fiches pour tous les arrêts cités en cours, et encore moins les apprendre. Par contre tenter de dégager les arrêts essentiels est primordial pour les révisions futures.

Un petit conseil: les arrêts présentés dans ta plaquette de TD (qui ne sont pas toujours à travailler) sont en général les plus importants. Pense à tous les lire et à faire une fiche très rapide pour ceux-là (en plus tu participeras plus en TD et ta note n'en sera que meilleure).

Pour le reste, écoute ce que dit le professeur et en général quand c'est important il le souligne.


Je cherche toujours un bouquin/document réalisé par un ex-L2 avec les noms des arrêts [b:e2zlykp1][u:e2zlykp1]essentiels[/u:e2zlykp1][b:e2zlykp1] du droit administratif de L2 (le reste sera effectué par moi-même en fonction de mon prof etc.).

Par **x-ray**, le **01/10/2009** à **10:25**

[quote="Stratus":2we40uj7]


Je cherche toujours un bouquin/document réalisé par un ex-L2 avec les noms des arrêts [b:2we40uj7][u:2we40uj7]essentiels[/u:2we40uj7][b:2we40uj7] du droit administratif de L2 (le reste sera effectué par moi-même en fonction de mon prof etc.).[/quote:2we40uj7]


Ca s'appelle le GAJA, et parmi les ex-L2 qui l'on écrit, il y a en plus quelques ex-vice-

présidents du CE...C'est fou ! 

Par **Yann**, le **01/10/2009** à **11:06**

[quote="x-ray":3uphet6o]Ca s'appelle le GAJA, et parmi les ex-L2 qui l'on écrit, il y a en plus

quelques ex-vice-présidents du CE...C'est fou ! [/quote:3uphet6o]
:shock:

 Nan! Le GAJA c'est pas ce gros truc qui sert à allumer les barbecues en fin de L2? Il
:-0

y a des trucs intelligents dedans? 